

Lyon, 4 juin 2018

Le Chemin des Flaches officiellement inauguré par David Kimelfeld.

Samedi matin, David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, Jean-Luc Da Passano, Maire d'Irigny, Vice-président de la Métropole, Claude Vial, Maire de Charly et Conseiller métropolitain et André Vaganay, Maire de Vernaison et Conseiller métropolitain ont officiellement inauguré le Chemin des Flaches, un important aménagement porté par la Métropole en partenariat avec les trois communes.



« Ce projet est né de l'initiative des maires des trois communes et des habitants. Il s'est fait en parfaite intelligence et dans l'esprit de la Métropole. Participer à des aménagements qui, quels que soient leurs lieux, ici, à la Confluence ou au centre de la ville de Lyon, soient du même niveau de qualité. C'est ça la Métropole, le même service pour tous et la même qualité pour tous les habitants », a déclaré David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon.

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Chemin des Flaches relie le quartier de la Combe à Irigny aux quartiers de Saint Abdon à Charly et de la Grande Ponde à Vernaison. Très fréquenté aussi bien par les automobilistes que par les cyclistes ou les piétons (notamment le week-end), il était important de l'aménager de telle sorte que l'ensemble des modes de déplacement puissent cohabiter en toute sérénité. Après une longue concertation avec les communes, les riverains et les habitants des quartiers concernés, un projet d'aménagement a été adopté et a permis de créer :

- une voie verte de 1,1 km dans la zone agricole avec un partage de la voie entre piétons et promeneurs
- une voie « entrée d'agglomération » à Irigny mais aussi à Charly et à Vernaison avec l'insertion des cycles dans la circulation automobile et une zone dédiée aux piétons.

L'aménagement inauguré samedi est exemplaire car il prend en compte l'environnement avec une préservation des zones agricoles et la mise en place de dispositifs limitant l'imperméabilisation des sols.



Le Chemin des Flaches

Cet aménagement est aussi une nouvelle illustration concrète de la politique volontariste menée par la Métropole de Lyon pour le développement des mobilités actives.

Avec un objectif de 1 000 km de voies cyclables à l'horizon 2020, la Métropole crée de nouvelles infrastructures aussi bien en cœur de ville que dans les zones péri-urbaines. Celle du Chemin des Flaches s'ajoute aux voies cyclables récemment créées : Chemin de Moly à Saint Genis-Laval, Route de Saint Bonnet à Saint Priest, Chemin Petit et Chemin de Crépieux à Caluire et Route de Kayser à Saint Genis-les-Ollières.

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse